

Objet : Note d'orientations stratégiques destinée à la Commission des titres d'ingénieur dans le cadre de l'audit de l'EIVP

Délibération du Conseil d'administration du : 14 juin 2017

Affichée au siège de la Régie : 15 juin 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20170614-DCA2017025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2017

Reçue par le représentant de l'Etat, le

Le Conseil d'administration,

Vu les délibérations du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) à 3°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) et approbation des statuts annexés à celle-ci ;

Vu les statuts de l'EIVP et, notamment, leur article premier ;

Vu le calendrier de renouvellement par la Commission des titres d'ingénieur des accréditations des écoles à délivrer le titre d'ingénieur diplômé ;

Sur proposition de M. le Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article unique : Le Conseil d'administration approuve la note sur les orientations stratégiques de l'EIVP et autorise le Président du Conseil d'administration à la transmettre à la Commission des titres d'ingénieurs.

